



Le ministre des Finances a été entendu pendant trois jours comme témoin par les enquêteurs du Tribunal criminel spécial.

L'enquête diligentée par le président de la République répond à une exigence du Fonds monétaire international (Fmi) qui veut voir clair dans la gestion des financements alloués à la lutte contre la pandémie.

C'est dans cette perspective de transparence que la Chambre des comptes de la Cour suprême a livré son premier rapport d'étape en mai dernier. Les irrégularités relevées par la juridiction ont créé un emballement de l'opinion.

Les jours d'après, il s'en est suivi un ballet d'auditions des responsables des administrations indexées dans le rapport devant les enquêteurs du Tribunal criminel spécial (Tes). La confirmation en avait d'ailleurs donnée le 28 mai dernier par le porte-parole du gouvernement, René Emmanuel Sadi.

Contrairement à ce qui a été diffusé sur les réseaux sociaux, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, n'a pas été convoqué comme accusé, mais plutôt en tant que témoin.

Ordonnateur principal du Compte d'affectation spéciale contre le COVID-19 (CAS COVID-19), le Minfi est celui qui a élaboré toutes les procédures de dépenses et le seul à même d'attester

de la régularité ou non des opérations effectuées par ses collègues du gouvernement.

Il est question d'expliquer aux enquêteurs comment les choses devraient être faites. Entamée le 28 juillet dernier dans son cabinet, son audition est censée s'achever ce vendredi.

Visiblement préparé à cet exercice, Louis Paul Motaze a pris les devants en rendant public son rapport d'exécution sur le fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

Le document de 226 pages révèle que « *les dépenses totales réglées se chiffrent (...) à 161,9 milliards, soit 45,2 milliards de dépenses en avance de trésorerie au bénéfice exclusif du Minsante (Ministère de la santé publique, ndlr) avant la signature du décret de répartition des fonds COVID-19 et la mise en place du dispositif CAS COVID-19, et 116,7 milliards payées d'août 2020 à mars 2021 (Minsante compris) dans le dispositif CAS COVID-19* ».

En principe, les dépenses du Cameroun dans le cadre de la riposte à la crise sanitaire auraient dû s'élever à plus de 200 milliards Fcfa au terme de l'exercice 2020, à en croire l'argentier de l'État.

Le fait est que « *1012 dossiers [sont] en instance dans les différentes administrations, pour un montant de 42,7 milliards. Le montant des reports envisagés pour l'exercice 2021 s'élève à 40,5 milliards. Lorsque ces reports seront effectivement payés, cela portera le montant global exécuté du CAS COVID-19 pour le compte de l'exercice 2020 à 202,4 milliards* », souligne le rapport qui mentionne d'autres écueils dans la gestion des ressources.

Il fait référence ici à « *la faible appropriation par un grand nombre d'administrations des procédures d'exécution des dépenses dans le circuit CAS COVID-19 ; la non régularisation par le Minsanté des avances de trésorerie consenties à son profit pour un montant total de 45,9 milliards ; la faible mobilisation des fonds de concours* ».

Des chiffres contestés par le Minsante, Manaouda Malachie, qui a argué qu'il a plutôt reçu 34,5 milliards Fcfa. Au ministère des Finances, l'on justifie ce déphasage par un problème d'actualisation des données. Il ne s'agit donc pas d'une volonté de nuire à M. MANaouda.

Mutations